



## SÉMINAIRE DE PROJET DE MÉMOIRE DOCTORAL

Date du séminaire :	_____
Nom de l'étudiant(e) :	_____
Nom du directeur(trice) :	_____
Présidence :	_____
Titre du mémoire doctoral :	_____
	_____
	_____

- Le projet est acceptable et le comité d'encadrement en recommande l'acceptation.  
Le projet répond aux objectifs du séminaire de mémoire doctoral et ne comporte pas de déficiences au plan scientifique ou dans sa présentation qui en invalident la démarche ou dont la correction nécessiterait la refonte de l'une ou l'autre de ses parties. Néanmoins, l'étudiant(e) devra tenir compte des commentaires émis par les membres du comité lors du séminaire dans la réalisation de son projet.
- Le projet serait acceptable après révisions mineures.  
Le comité demande à l'étudiant(e) d'apporter certaines corrections ou clarifications au projet initial avant de donner son approbation. L'étudiant(e) doit préparer un bref document (1-3 pages) expliquant la nature des corrections apportées au projet initial ou un projet révisé. Ce document doit être déposé au secrétariat du comité de programme au plus tard dans 2 semaines ouvrables après la date où la lettre annonçant la décision du comité est expédiée à l'étudiant. Ce dernier doit être approuvé et signé par les membres de son comité au plus tard dans les 2 semaines suivant la réception du document révisé, mais l'étudiant(e) n'a pas à revenir devant son comité si ces modifications sont approuvées par tous les membres.
- Le projet serait acceptable après révisions substantielles sans reprise automatique du séminaire. Le comité attribue une note de passage à l'examen prospectif en utilisant le barème habituel (A+, A, A-, etc.). Cette note est toutefois suspendue jusqu'à ce que le document révisé soit accepté par les membres du comité.  
Le projet requiert des améliorations ou corrections importantes identifiées dans le rapport du président. L'étudiant(e) doit préparer un document substantiel d'une dizaine de pages faisant état des changements qui sont apportés au projet. Ce document doit être déposé au secrétariat du comité de programme au plus tard dans 4 semaines ouvrables après la date où la lettre annonçant la décision du comité est expédiée à l'étudiant. Il n'y a pas de nouveau séminaire si les membres du comité (majorité des voix) acceptent les révisions apportées au projet. Si le document n'est pas jugé satisfaisant le séminaire doit être repris et la note attribuée est transformée en échec.

## SÉMINAIRE DE PROJET DE MÉMOIRE DOCTORAL

- Le projet serait acceptable après révisions majeures; le séminaire doit être repris et le candidat se voit automatiquement attribuer un échec à l'examen doctoral : aspects prospectifs.

Le projet requiert des améliorations ou corrections importantes identifiées dans le rapport du président. Ce projet révisé doit être soumis et approuvé par les membres de son comité lors d'un nouveau séminaire tenu avant la fin de la session qui suit celui durant lequel se tient le séminaire de projet.

- Le projet est inacceptable.

Le projet ne répond pas aux exigences minimales d'un projet de doctorat. Il comporte des déficiences au plan scientifique ou dans sa présentation qui l'invalident totalement. Le comité de programme tiendra compte du rapport du président et de l'ensemble du dossier. L'étudiant(e) pourra se voir accorder un droit de reprise ou être exclu(e) du programme.

Avis déontologique : Tous les projets de recherche doivent être approuvés par le comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval. L'étudiant doit également déposer une copie de l'avis déontologique favorable à son dossier avant de procéder à l'expérimentation.

Avis déontologique reçu le :

\_\_\_\_\_

Signature de la présidence :

\_\_\_\_\_

Date :

\_\_\_\_\_

<b>PSY-8007 - EXAMEN DOCTORAL : ASPECTS PROSPECTIFS</b> (à compléter à la fin du séminaire de projet de mémoire doctoral)
Date du séminaire :
Nom de l'étudiant(e) :
Nom du directeur(trice) :
Présidence :
Titre du mémoire doctoral :

L'étudiant doit, dans un texte écrit et dans une présentation orale suivie de questions de la part des membres de son comité d'encadrement, faire la démonstration :

- ✓ *qu'il maîtrise les dimensions théoriques, méthodologiques et statistiques de son domaine de recherche;*
- ✓ *qu'il est en mesure d'élaborer un projet de mémoire doctoral bien structuré et réalisable dans le temps imparti et comportant des études empiriques;*
- ✓ *qu'il peut communiquer adéquatement par écrit et de façon orale les éléments pertinents à son domaine de recherche et à son projet de mémoire doctoral.*

**Note :** Cette évaluation se distingue de celle qui est faite du projet de mémoire doctoral lors du séminaire de projet, en ce sens que ce sont la maîtrise des connaissances et les habiletés de l'étudiant qui sont évaluées et non le projet et le document qui en fait état.

Système de notation tel qu'adopté par le Conseil universitaire à sa séance du 4 avril 1995 et adopté par l'assemblée des professeur(e)s de l'École de psychologie à sa réunion du 31 août 1995 :	
<b>Description :</b>	<b>Cote :</b>
Excellent	A+, A, A-
Très bon	B+, B, B-
Bon	C+, C
Insuffisant	E
La note de passage est celle en vigueur à l'Université Laval pour les cours de niveau gradué, soit la cote C	
<b>COTE FINALE:</b>	

Commentaires (*Il est obligatoire de formuler des commentaires afin de justifier la note attribuée*) :

Signature de la présidence :

---

Date :

---

**Choix des questions**  
**PSY-8012**  
**Examen doctoral : Aspects rétrospectifs**

À la fin du séminaire, l'étudiant est invité à quitter la salle afin de permettre aux membres de son comité de délibérer et de procéder à l'évaluation du séminaire de projet et de déterminer une note pour PSY-8007, Examen doctoral : aspects prospectifs.

Au même moment, les membres du comité de thèse/encadrement doivent déterminer les deux questions auxquelles l'étudiant aura à répondre dans le cadre de PSY-8012, Examen doctoral : aspects rétrospectifs. Plus précisément, il sélectionne deux questions de nature conceptuelle/théorique, méthodologique ou clinique et qui portent sur des éléments connexes au projet de recherche de l'étudiant mais sans y être directement abordés. **Les questions ne sont pas communiquées à l'étudiant à ce moment.** Elles doivent être inscrites ci-dessous et seront transmises à l'étudiant par la direction de programme 8 semaines avant la tenue de son séminaire évolutif 1.

*Volet écrit.* L'étudiant dispose de 4 semaines pour répondre par écrit aux deux questions dans un document de 15 pages maximum (caractères Times 12 points, double interligne, marges de 2,5 cm, excluant références et figures/tableaux). **Comme il s'agit d'un examen, le directeur de recherche et les membres du comité ne doivent pas être consultés ni réviser le texte avant sa remise.** L'étudiant transmet son document écrit aux membres de son comité et à la direction de programme ([programme3ecycle@psy.ulaval.ca](mailto:programme3ecycle@psy.ulaval.ca)).

*Volet oral.* Le volet oral de l'Examen doctoral : aspects rétrospectifs a lieu lors du séminaire évolutif 1. Chacun des membres du comité de thèse/encadrement dispose de 15 min au total (comprenant le temps de réponse) pour poser des questions d'approfondissement à l'étudiant sur les réponses fournies dans le document écrit.

**Question #1**

**Question #2**